

Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par le poste, Un an.....	20 francs	Annuaire.....	la ligne 3,00
Six mois.....	10 francs	Revue.....	— 2,50
Trois mois.....	5 francs	Publicité locale.....	— 1,00
Départements non-limitrophes et étrangers, port en sus.		Échos.....	— 1,00
		Gazette du Nord.....	— 3,00

Temps probable. — En France, des pluies sont probables avec temps doux.

L'Amour de Dieu ne serait pas sincère, s'il se manifestait au dehors par un pur et parfait amour du prochain.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du vendredi 25 mars

L'AMNISTIE

La Chambre vote l'amendement de M. PECHADRE demandant l'amnistie pour les délits commis dans le département de l'Aube en 1911.

Le docteur MESLIER appuie un amendement de M. COLLY tendant à annuler certaines condamnations prononcées à la suite d'un délit d'un genre spécial.

M. COLLY soutient son amendement. Il soutient à différentes reprises de très vives protestations de la Chambre, il s'ensuit même un violent tumulte.

L'amendement est repoussé par 478 voix contre 16.

M. DESCHANEL fait connaître le résultat du vote sur le paragraphe 4 qui est adopté par 303 voix contre 222.

La séance est levée à 7 h. La suite de la discussion est renvoyée à ce matin 9 heures.

A. M. ROUX - COSTADAU

LETRE FAMILIERE

Vous auriez pu, monsieur, tirer le plus grand profit de la longue et intéressante discussion qui s'est poursuivie depuis le 3 mars, à la Chambre, sur la « défense laïque ».

À la lumière de ce débat, l'école officielle, où vous avez été naguère certaines pétares, plutôt déplorables, cette école est apparue en assez mauvaise posture.

M. Grousseau et, avec lui, toute une pléiade de vaillants dévoués, lui ont dit les plus dures vérités, sans qu'il leur vigoureuse offensive fût apportée une défense un peu sérieuse.

Mais des graves avertissements qui retentissaient à la tribune, suggérés par le pays, vous n'avez voulu, monsieur, rien entendre.

Vous avez préféré recueillir les pitoyables aneries que les docteurs et les Raffin-Dugens servaient à leurs collègues ahuris pendant ces mémorables séances.

Dans une prairie, pour abondant qu'y soit le trèfle, le chardon aura toujours les préférences de certaines langues rugueuses.

Donc, monsieur, d'après vous, l'Institut laïque doit se révolter, au nom de la science, contre la doctrine catholique.

En quoi l'Église se révolte-t-elle contre la science ? Vous prenez soin de nous en informer : L'Église, dites-vous, considère la terre comme « un plateau immobile, centre de l'univers ». Elle ne peut admettre « que cette boule est bien peu de chose parmi les mondes innombrables qui se promènent dans l'immensité ».

Ainsi donc, monsieur, la terre est ronde, la terre tourne ? vous en êtes bien sûr ? Quel bonheur !

Mais pourquoi diable n'avez-vous fait part plus tôt de votre précieuse découverte au genre humain ? Qui sait ? Peut-être que M. de Lapparent, l'illustré savant catholique, est déjà ravi de connaître, avant de mourir, vos révélations inattendues.

Soyez du moins assez aimable pour ne pas laisser dans l'ignorance un autre croyant qui ne passe point par tout pour un esprit rétrograde. Vite, prenez le train pour Bourges. A l'observatoire de cette ville vous demanderez le directeur. C'est un curé ; il s'appelle M. Moreux. Vous lui direz, s'il vous plaît, que « des mondes innombrables se promènent dans l'immensité », mais, surtout, apportez-y des ménagements, car, de surprise, votre interlocuteur pourrait abimer quelque théodolite. Enfin priez l'abbé Moreux de ne souffler mot à Mme qui vive de ce qu'il vient d'apprendre, sous peine de s'exposer aux foudres de l'Église.

Ah ! cette Église, avec quelle éloquence vengeresse vous lui reprochez de condamner l'Institut laïque à « l'atrophie, l'ankylose et la stase » ! Mon Dieu ! cela fait beaucoup de maladies. Je me demande toutefois comment l'Église s'y prendrait

pour rendre plus bêtes qu'elles ne sont les dictées de l'Institut de Béjan.

« Que faut-il que nous fassions, demandez-vous, pour vous inciter à sourire ? » Oh ! monsieur, je vous assure que vous en avez fait assez. MM. de Kerguellec et Raffin-Dugens, qui provoquent l'autre jour les rires de toute la Chambre, n'attendaient pas votre irrévérende drôlerie.

Mais les journaux du Bloc, monsieur, sont en train de vous jouer un mauvais tour : pour ne parler que de Lille, « Réveil » et « Progrès » viennent de reproduire le même jour votre article.

Hélas ! parmi les clients de ces deux feuilles il en est peut-être que la lecture quotidienne de leur journal n'a point, complètement crétinisée. Je me demande, monsieur, si ceux-là sont préparés à goûter la saveur un peu spéciale de votre prose.

J. S.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

À LILLE, de M. Charles Siroux, décédé le 23 mars, dans sa 47^e année, muni des sacrements.

Les funérailles auront lieu lundi 31 mars, à huit heures, en l'église Saint-Maurice.

Réunion à la maison mortuaire, 51, rue de Fives, à sept heures trois quarts.

Le défunt était le père de M. Renaud Siroux, employé dans les ateliers de la « Croix du Nord ».

À VALENCIENNES, de M. Edmond Leroy, greffier honoraire au Tribunal de Commerce, frère du R. P. Henri Leroy, fondateur de l'« Action Populaire » de Reims.

M. Leroy, qui est mort vendredi matin, à deux heures, dans sa 77^e année, appartenait à une vieille famille valenciennoise unanimement respectée.

Ses funérailles seront célébrées lundi, à l'église du Sacré-Cœur.

Vendredi, à 11 heures, ont eu lieu, à COMINES, les funérailles de Mlle Thérèse Verhaeghe, novice des Dames Bernardines d'Ollignies, sous le nom de Dame Marie-Jeanne.

Le sympathique universel dont jouit la famille Verhaeghe-Vandewynckel, l'amitié simple et étendue que la défunte avait créée autour d'elle par ses qualités d'intelligence et de cœur, avaient attiré une assistance nombreuse et recueillie.

Parmi les notabilités présentes, citons : Mgr Fichaux, aumônier des Dames Bernardines, qui a ce titre fit l'absoute ; MM. les abbés Bouchard, Decocq, curé de Comines-Belgique, Brunel, curé de Ste-Marguerite, Dufois, curé de Roncq, Delannoy, curé de St-André, Deville, vicaires à Lille ; MM. les vicaires de Werwicq-Belgique ; Mgr Bonte et Ghestem, conseillers généraux.

M. Grousseau s'était fait excuser, étant retenu à la Chambre des députés.

Les Enfants de Marie portaient le cercueil. Mlle Gabrielle et Germaine Froidure, Mlle Hégon, amies de la défunte, tenaient les coins du poêle.

Le deuil était conduit par M. Verhaeghe, père de la défunte accompagné par Mgr Fichaux ; M. Verhaeghe, curé de St-Joseph à Ostende, et M. Verhaeghe, bourgeois de Werwicq-Belgique, ses oncles.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

Nous apprenons le prochain mariage, fixé au 15 avril, à dix heures et demie du matin, en l'église Saint-Eloi, à HAZEBROUCK, de M. Maurice Pinte, horticulteur à Roubaix, fils de M. Alfred Pinte, horticulteur, et de Madame, née Marie Delattre, avec Mlle Louise Wyckert, fille de M. Pierre Wyckert, ébéniste, et de Madame, née Victorine Patein, à Hazebrouck.

ÉCHOS

11^e EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DU CLUB SAINT-HUBERT DU NORD.

Rarement manifestation sportive a soulevé autant d'intérêt que la 11^e Exposition Canine Internationale organisée pour les samedi 5, dimanche 6 et lundi 7 avril, à Lille (Palais-Rameau), par le Club St-Hubert du Nord.

Cette exposition est seront représentées toutes les races de chiens sans, cette année, une importance exceptionnelle ; la Belgique y participera largement et toutes les dispositions seront prises pour assurer son succès complet. L'installation sera particulièrement confortable, les

chiens seront logés dans un nouveau matériel dont l'aménagement est des plus modernes et le public peut prévoir pour les journées des 5, 6 et 7 avril, une visite aussi agréable qu'instructive au Palais-Rameau.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La visite de l'École nationale des Arts-et-Métiers de Lille aura lieu le jeudi 10 avril.

Les membres qui désirent y participer peuvent s'inscrire au siège de la société.

RESPECT AU PUBLIC

En maint endroit sont exposés ou mis en vente des dessins ou des images obscènes, souvent aggravés par des légendes grossières.

Les simples citoyens protestent, s'indignent, parfois réclament dans quelque journal ; mais, en général, ils s'arrêtent là, ne sachant comment faire pour aboutir à une véritable répression.

Ils ignorent qu'ils ont à leur portée un moyen d'intervenir d'une manière efficace et de mettre l'autorité en état de dans la nécessité de leur prêter main-forte.

Des associations peuvent protéger la jeunesse et combattre la licence de la rue.

Elles doivent être fondées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, pour posséder la capacité juridique. Elles peuvent prendre l'initiative de réclamation contre les auteurs de scandales et déposer des plaintes au parquet.

Voici comment elles procèdent. Elles adressent, par exemple, à un libraire, un avis ainsi conçu : « Notre association est informée que vous étalez publiquement tel ou tel genre d'images ayant un caractère immoral. Nous vous invitons, dans votre intérêt, à retirer immédiatement de votre étalage ces publications, ou ces emblèmes. Si vous persistiez dans cette exhibition, notre association se verrait forcée de déposer une plainte entre les mains de M. le procureur de la République et vous vous exposeriez aux sévérités de la loi du 15 mars 1898, dont vous trouverez le texte ci-après ».

En effet, la loi du 15 mars 1898 punit d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 5,000 francs quiconque aura gravés, de peintures, d'inscriptions, d'objets ou images obscènes ou contraires aux bonnes mœurs. De même, les chants non autorisés publiés publiquement ; de même, enfin, les annonces ou correspondances publiques contraires aux bonnes mœurs.

Les associations constituées contre la licence des rues peuvent, nous le répétons, réclamer des poursuites correctionnelles. Actuellement, il existe des associations de ce genre à Marseille, à la Rochelle, à Dijon, à Nîmes, à Bordeaux, à Saint-Etienne, à Orléans, à Reims, à Nancy, à Lille, à Roubaix, à Lyon, à Paris, etc.

L'INVASION ALLEMANDE EN FRANCE

Des journaux, parlant de l'invasion allemande dans les diverses régions de France, ont signalé le service de navigation que la Hamburg-America a installé sur la Riviera, entre Cannes, Nice et Menton. Il serait pourtant facile au gouvernement de faire passer ces lignes de choses. Une ordonnance de Colbert, encore en vigueur, assure au pavillon français le monopole du cabotage. Cette ordonnance est encore si bien en vigueur, que, à la suite des grèves de Marseille, est intervenue une loi, celle du 22 juillet 1900, pour empêcher, par conséquent, dans des circonstances exceptionnelles, d'ouvrir au pavillon étranger le cabotage entre les ports de la France continentale et les ports de la Corse et l'intercourse entre la France et l'Algérie, par décret rendu en conseil des ministres.

L'Allemagne, de son côté, réserve également le cabotage à ses nationaux, et si des armateurs français organisaient sur les côtes d'Allemagne un service analogue à celui organisé par la Hamburg-America sur la Côte d'Azur, on saurait bien leur rappeler la loi allemande.

Qu'attend donc notre gouvernement pour rappeler à l'Allemagne l'existence de l'ordonnance de la loi française ? Comme le remarquent fort bien MM. Despagne et de Beck dans leur « Précis de droit international public », en plus des raisons d'ordre économique et de défense nationale, la participation trop grande des navires étrangers au trafic de cabotage, en porte entre eux peut devenir compromettante lorsque, leur concours manquant, les caboteurs nationaux seraient insuffisants pour assurer ce ravitaillement.

UNE JOURNÉE EUCHARISTIQUE A SAINT-POL-SUR-MER

Ainsi que nous l'avons annoncé, un Congrès Eucharistique de décanat se tiendra le dimanche 6 avril, sous la présidence de Mgr Scalbert, archevêque, doyen de St-Jean-Baptiste.

Un triduum préparatoire qui sera précédé par M. le chanoine Rajon, aumônier des œuvres, sera célébré les 3, 4 et 5, à 8 heures du soir.

Les paroisses de Saint-Pol, comme de celles de la région, ont été invitées à participer au décanat de St-Jean-Baptiste, voudront profiter avec zèle des diverses réunions ou du triduum, ou de la journée même du dimanche, pour développer encore en eux et autour d'eux le culte de la Trinité-Eucharistique.

Ces réunions auront lieu, la première à 11 heures 1/2 à l'église, pour les enfants ; elle sera présidée par M. le chanoine Larimérand, directeur des œuvres eucharistiques

du diocèse ; les deux autres à 9 h ; les dames et jeunes filles se réuniront à l'église ; les hommes et jeunes gens au patronage.

Un saint souper avec chants par toute l'assistance sera célébré à 5 heures.

LES AVIATEURS

GILBERT ACCOMPLIT LYON-PARIS SANS ESCALE

À 156 kilomètres à l'heure

L'aviateur Gilbert, pilotant un monoplane, a pris son vol de l'aérodrome de Lyon vendredi, à 9 h. 30 du matin, malgré un vent violent de 20 mètres à la seconde et une pluie battante.

À grande hauteur, le pilote a effectué le trajet Lyon-Paris, soit 470 kilomètres, en 3 h. 10, sans aucune escale, ayant, en effet, atterri à l'aérodrome de Villacoublay, à midi 40.

Ce voyage, exécuté par un temps épouvantable, constitue le record du monde de vitesse de ville à ville, Gilbert ayant réalisé une moyenne de 156 kilomètres à l'heure.

L'aviateur eut à subir une violente tempête en cours de route et, durant deux heures, il a été aveuglé par la pluie. Il s'est dirigé à l'aérodrome de Villacoublay, à midi 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

Le pilote a effectué un parcours d'environ 200 kilomètres en 1 heure 5 minutes. Après s'être ravitaillé, il est parti pour Liège à 9 h. 50. Son arrivée à ce lieu par les temps défavorables à l'aérodrome d'Ane, à 11 h. 25, soit le parcours Reims-Liège en 2 heures 40.

aux deux individus, nu-tête et pieds nus, porteurs chacun d'une couverture.

Intrigués, les gendarmes se dissimulèrent jusqu'à ce que les deux hommes furent arrivés près d'eux.

Ils se découvrirent alors et se arrêtèrent un ; mais l'autre s'enfuit. Le brigadier, qui l'avait poursuivi et se dressa même au genou et à la main en tombant, ne put s'en empêcher qu'au bout de deux heures, dans le fossé d'une pâture au hameau de Renier-Leclercq.

Ces individus n'étaient autres que Aubert et Helle.

Ils ont été reconduits à Aire et remis entre les mains de l'autorité militaire.

UN CHAUFFEUR

Gravé entre deux tampons A LA GARE D'HAZEBROUCK

Un nouvel accident vient de jeter la désolation parmi le nombreux personnel de la gare et du dépôt du Chemin de fer du Nord à Hazebrouck.

Un jeune chauffeur, en décrochant une locomotive, a été broyé entre les tampons et a expiré peu après.

Le train 4072 venait d'arriver de Dunkerque. Pendant que le mécanicien, Henri Patteyn, 38 ans, demandait un conducteur locomotive au dépôt, le chauffeur, Jeanneville, 30 ans, cherchait à décrocher l'attelage qui retenait la machine au tender. Or, les chaînes étaient trop tendues et il n'y parvint pas. C'est pourquoi, au retour du mécanicien, il lui demanda de donner un léger coup de régulateur en arrière.

Toutefois, la réaction des wagons s'étant produite à ce moment, les crochets se détachèrent sous ses efforts, et déjà il se retirait d'entre les rails, lorsque, comme il l'avait demandé, le mécanicien coula le régulateur.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes après le pauvre garçon rendit l'âme, pendant qu'on le portait à l'infirmerie.

Sonneville habitait avec sa mère, veuve, et ses sœurs, rue Jacques-Dehaene, 6. Sa famille a été prévenue avec ménagement.

Dans la matinée, M. Cahridin, commissaire de police, s'est rendu à la gare pour faire une enquête sur les causes de cet accident.

Le malheureux Jeanneville eut le corps horriblement comprimé entre deux tampons.

On le retira avec précaution. Il avait le bassin fracturé. Comme il respirait encore, on prit soin de lui donner l'absoute, en un instant. Quelques minutes